



éditorial

Les régions d'Europe Centrale et Orientale ont un rôle majeur à jouer dans le processus de l'élargissement. Mais ce rôle ne pourra être accompli efficacement que si ces régions se préparent bien à l'intégration européenne. Elles devraient par conséquent disposer d'institutions démocratiquement élues et administrées, et bénéficier d'une formation et d'une information adéquates pour mieux comprendre les mécanismes européens et accéder aux programmes de l'UE.

Les régions membres de l'UE peuvent offrir expertise et conseil dans tous ces domaines. Grâce à leur expérience, elles peuvent contribuer à la démocratisation, au développement de la coopération et à la formation des responsables régionaux.

Les régions d'Europe de l'Ouest et de l'Est doivent travailler en commun pour assurer la bonne marche de ce processus. Échanges d'expériences, transferts des savoir-faire, partenariats interrégionaux et coopération transfrontalière ont une importance vitale dans la construction de l'Europe de demain et dans son acceptation par les citoyens.

L'ARE offre une plate-forme adaptée pour stimuler l'intégration européenne par le dialogue au sein de ses structures, ses programmes propres de formation ou ses réseaux d'échanges d'expériences. Son action vise également au renforcement du régionalisme dans les pays candidats car l'Europe du troisième millénaire doit être une Europe des Régions.

Luc Van den Brande
Président de l'ARE
Ministre-Président de
Vlaanderen

> Les régions jouent un rôle important en faveur de l'emploi

Intervenant dans le débat "Les Régions et l'emploi : contribution à la cohésion sociale en Europe", organisé lors de la session du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe (27 mai à Strasbourg), Luc Van den Brande, Président de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) et Ministre-Président de Flandre, a souligné le rôle crucial que jouent les régions en matière d'emploi et de développement socio-économique.

Aide aux PME

Il ressort en effet des travaux conduits par l'ARE que malgré de grandes différences de compétences, les régions mènent des politiques actives et des actions novatrices dans ce domaine, en synergie avec les efforts des autorités européennes et nationales, et des partenaires sociaux. Elles prennent plus particulièrement des initiatives pour soutenir la création, le développement et la croissance continue des PME, fortement dépendantes de leur ancrage régional, et développent la recherche prospective du marché du travail pour mieux évaluer les besoins locaux.

Programmes de formation

De nombreuses actions sont également menées pour stimuler le marché du travail par la mise en place de services, instruments ou programmes de formation professionnelle continue - qui augmentent les chances d'insertion professionnelle, notamment des groupes-cibles en difficulté (chômeurs de longue durée, jeunes demandeurs d'emploi, femmes...) - ou par la promotion d'une nouvelle organisation et de nouvelles formes de travail (économie sociale, entreprises d'insertion, travail à temps partiel ou télétravail).

Le Président Van den Brande a mis également en exergue l'importance d'échanges

des données, d'informations et d'expériences entre les régions pour stimuler la création d'emploi en Europe. Les autorités régionales qui, conformément au principe de subsidiarité, ont des responsabilités en matière d'emploi, doivent disposer de données et d'analyses pertinentes pour renforcer leurs politiques ou actions en faveur de l'emploi.

Besoin d'une vision prospective

L'ARE, qui fédère 300 régions membres, à l'intérieur et hors de l'Union européenne, poursuivra donc le travail de collecte et d'analyse des contributions des régions à la promotion de l'emploi entrepris lors du Bureau extraordinaire à Bruges en octobre 1997. Le Président a invité l'ensemble des régions européennes à contribuer à cette initiative et a confirmé la décision de l'ARE de créer l'Observatoire permanent de l'emploi des régions d'Europe ; celui-ci aura pour vocation d'effectuer une analyse prospective des marchés du travail dans les régions d'Europe et de conduire l'échange d'expériences sur une base méthodologique.

Le rapport complet "Régions et emploi" de l'ARE ou le dossier de synthèse ainsi que le discours du Président Van den Brande sont disponibles en français et en anglais auprès du Service d'information de l'ARE.

Actualités

FORUM POLITIQUE

Pages 2-3

> Décentralisation en Grande Bretagne

COOPÉRATION EST-OUEST

> Préparer les régions à l'élargissement de l'UE

AFFAIRES SOCIALES-EMPLOI

> Nécessité d'une action interrégionale

TELEX...FOCUS...

Programmes de coopération

Pages 4-5

> Nouvelles aides aux pays candidats
> La réforme des Fonds structurels est lancée

INTERNET

Interrégions

Pages 6-7

> Delta du Danube : pour une coopération accrue
> Projets EPERE

> Méditerranée : mobilisation contre le feu

> Coopération interrégionale : Bilan de l'ARE

TRIBUNE...PARTENARIAT...CARNET

En bref

Page 8

> Oberösterreich accueille l'AG 98

AGENDA...PUBLICATIONS...

> Premiers pas vers la décentralisation en Grande Bretagne

Traité d'Amsterdam

> Ratification en cours

La ratification du Traité d'Amsterdam par les États membres se poursuit. Après l'Allemagne (mars 98), la Finlande, l'Italie et la Suède (avril 98), la ratification devrait intervenir avant l'été pour le Royaume Uni, le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg et l'Autriche, puis, au cours de l'automne, pour les autres membres de l'Union. Dans certains pays, la ratification ne pourra intervenir qu'en cas de résultats positifs à des référendums populaires.

L'implication des régions dans la ratification de ce Traité varie d'un État membre à l'autre. Les régions des États fédéraux sont bien évidemment les plus concernées mais les régions de certains États centralisés ont pu exprimer leur avis.

En Allemagne et en Autriche, par exemple, l'accord de la chambre représentant les Länder est obligatoire pour la ratification des traités internationaux. En Belgique, l'approbation préalable des assemblées régionales et communautaires est nécessaire. Les Régions françaises, les Communautés autonomes espagnoles, les Provinces néerlandaises ou les autorités locales du Royaume Uni n'interviennent pas dans le processus de ratification. Le Parlement finlandais a consulté, pour avis, l'association des autorités locales ; même cas de figure en Suède où le Gouvernement a requis l'avis des Comtés par l'intermédiaire de leur association.

Contact ARE : Eric Milesi

Élu en mai 1997, le Gouvernement britannique a lancé une importante réforme constitutionnelle. Son programme comprend la décentralisation du pouvoir par la mise en place d'un Parlement en Écosse, d'une Assemblée au Pays de Galles, d'un maire élu et d'une autorité stratégique à Londres et, à plus long terme, une décentralisation de l'administration régionale en Angleterre.

La priorité a été donnée à la création d'un Parlement écossais et d'une Assemblée au Pays de Galles, où les revendications en faveur d'une décentralisation sont les plus anciennes. Les propositions du Gouvernement ont été approuvées par référendum en Écosse et au Pays de Galles à l'automne dernier. Les lois relatives aux deux institutions, en discussion au Parlement, seront promulguées au deuxième semestre de cette année. Les élections sont prévues au printemps prochain et le fonctionnement sera opérationnel dès janvier 2000.

Ainsi, l'Écosse disposera d'un Parlement de 129 membres élus tous les quatre ans à la proportionnelle. Celui-ci fonctionnera sur le modèle de Westminster : l'Assemblée élira un "First Minister" qui sera à la tête d'un exécutif. Le Parlement et l'exécutif seront responsables de la politique économique et sociale intérieure, et le Parlement national conservera le contrôle des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale, des questions macro-économiques et fiscales, de l'emploi et de la sécurité sociale. Le Parlement écossais sera financé par une subvention du Gouvernement, mais il pourra relever ou abaisser le taux de base de l'impôt sur le revenu, fixé par le Parlement britannique (maximum trois pence par livre).

Le Pays de Galles, quant à lui, disposera d'une Assemblée de 60 membres élus à la proportionnelle qui aura des pouvoirs exécutifs étendus et pourra élaborer des lois secondaires. Elle sera composée de Commissions dont les principaux membres formeront une Commission exécutive. L'Assemblée sera financée par une subvention et n'aura aucun pouvoir fiscal. En parallèle, les autorités locales bénéficieront de nouveaux pouvoirs.

En Angleterre, la demande pour un gouvernement régional varie d'un Comté à l'autre et le Gouvernement n'envisage pas d'imposer un système uniforme. Il réfléchit, par contre, à la mise en place d'Agences de Développement Régional qui devront coopérer avec les représentations régionales du Gouvernement et les chambres régionales formées par les autorités locales. À plus long terme, l'organisation d'un référendum permettra à la population de s'exprimer, région par région, pour ou contre un gouvernement régional directement élu.

En ce qui concerne Londres, son gouvernement local est composé de 33 conseils municipaux, depuis l'abolition du Conseil du Grand Londres en 1986. Le Gouvernement envisage d'instaurer une autorité stratégique et un maire chargés des questions relatives à la capitale (économie, transports, environnement...). Ces propositions doivent être soumises aux Londoniens par référendum.

Contact :

Hans de Belder (Vlaanderen)
Tél : +32 2 511 42 45
Fax : +32 2 511 59 40

téléx

Déclaration sur le régionalisme

Après une diffusion auprès des publics institutionnels européens, le Secrétariat Général a envoyé, fin avril, une centaine d'exemplaires de la Déclaration à chaque région membre. Cet envoi a été accompagné d'une proposition d'actions à mener pour une diffusion la plus large possible de ce texte de référence auprès des publics régionaux et nationaux. Au total, 30 000 exemplaires ont été ainsi distribués en 18 langues.

Centurio 98

La 4^e édition de ce programme est lancée. Les régions d'Europe Occidentale ont été invitées à offrir des stages au sein de leur administration à des responsables politiques ou des fonctionnaires des régions d'Europe Centrale et Orientale. La mission des coordinateurs a consisté ensuite à concilier les intérêts et les attentes des uns et des autres, sans oublier les aspects linguistiques. Premier rendez-vous le 25 juillet prochain lors du séminaire d'introduction à Erfurt dans le cadre de l'Université d'été de l'ARE.

Agenda 2000 régional

Le groupe "Stratégie et perspectives" de l'ARE s'est réuni à trois reprises, depuis sa mise en place par le Bureau, le 13 février, sous la Présidence de M. Hans de Belder. Sa mission : élaborer un Agenda 2000 régional et les priorités de l'ARE pour les années à venir. Présenté au Bureau (11-12 juin), cet Agenda sera soumis à l'Assemblée Générale les 3 et 4 décembre à Linz.

Réunions de travail

Réunions de trois Commissions de l'ARE : Commission VI (Exeter, 30-31 mars),

Activités ARE : mars-mai 98

Commission IV (Székesfehérvár, 24 avril) et Commission II (Stockholm, 4-5 mai).
Voir les articles ci-contre

Réunion de la Présidence (Bruxelles, 14 mai).
Préparation et échanges des points de vue sur les décisions à prendre par le Bureau (Strasbourg, 11-12 juin).

Autres manifestations

Participation à l'Assemblée plénière du Comité des Régions (Bruxelles 13-14 mai).

Coopération Est-Ouest

>Préparer les régions à l'élargissement de l'UE

La Commission II s'est réunie les 4-5 mai 98, à Stockholm (S), à l'invitation de Mme Tallberg, Présidente de la Région, et sous la présidence de M. Jakovic (Istra). Les deux motions du Groupe de travail sur l'élargissement de l'UE ont été approuvées par l'ensemble des participants. Préparées par les Régions Essex (GB) et Brasov (RO), elles portent sur la démocratisation dans les régions des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) et sur le rôle des régions dans le processus de l'élargissement. Elles soulignent l'importance de la décentralisation, de la coopération interrégionale, de la formation pour les responsables régionaux et de l'information, pour réussir l'intégration européenne.

Les conclusions du deuxième Groupe de travail - renforcement de la participation des régions des PECO aux programmes européens - ont mis en exergue la nécessité d'implication du niveau politique régional dans le processus de l'élargissement et, en particulier, dans l'adoption de l'acquis communautaire. Les régions des PECO doivent pouvoir disposer d'informations

sur les priorités d'action et sur les expériences régionales réussies. À cette fin, le Groupe de travail a proposé d'élaborer deux outils d'information destinés à ces régions :

- une base de données qui permettrait d'identifier et d'analyser les problèmes rencontrés par ces régions, puis de fournir l'information sur l'expertise régionale disponible ;
- un guide-mode d'emploi des programmes européens, adapté aux besoins de ces régions.

Les cahiers de charge de ces deux projets sont attendus pour la prochaine réunion de la Commission.

Lors de cette réunion, la Région Stockholm a présenté l'exemple d'une coopération Est-Ouest réussie autour de la Mer Baltique. Elle implique de nombreux acteurs politiques et économiques, des ONG et des citoyens, et contribue au développement de la démocratie locale et de l'économie (*un article spécifique sera publié dans un prochain numéro*).

Contact ARE : Franz Josef Stummann

Affaires sociales-Emploi

>Nécessité d'une action interrégionale

Réunie les 23-24 avril à Székesfehérvár (H), sous la Présidence de M. van Nistelrooij (Noord-Brabant), la Commission IV a adopté la stratégie en matière d'emploi proposée par Mme Palmcrantz, Vice-Présidente (Dalarna). Cette stratégie est basée sur le suivi et l'évaluation des politiques régionales pour l'emploi et du marché du travail au niveau interrégional. Les données qui existent sont partielles ou fractionnées. Les autorités régionales qui, conformément

au principe de subsidiarité, ont des responsabilités en matière de promotion de l'emploi, doivent disposer de données et d'analyses pertinentes pour donner corps à leurs politiques. La collecte des données statistiques et d'informations sur les bonnes pratiques régionales sera donc poursuivie en 1998 avec l'objectif de constituer une base de travail pour l'Observatoire Régional de l'Emploi de l'ARE et de stimuler l'échange d'expériences.

Lors des travaux, M. van Nistelrooij a souligné la dimension sociale du chômage. Malgré les différences structurelles entre les régions d'Europe, celui-ci entraîne partout des problèmes psychologiques individuels et collectifs auxquels les responsables politiques régionaux doivent apporter des solutions adaptées. Dans ce contexte, un plan européen d'action sociale, en particulier en faveur des exclus, devrait être proposé.

Contact ARE : Franz Josef Stummann

Éducation-Formation

>Stimuler la création de partenariats et de réseaux

Compte tenu des priorités d'action fixées par le Bureau de Bruxelles, la Commission VI - réunie les 30-31 mars à Exeter (GB), sous la Présidence de Mme Prokop (Niederösterreich) -, a orienté ses travaux autour des thèmes de l'emploi et de l'élargissement de l'UE.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi, la Commission a décidé d'approfondir l'enquête "Chômage et emploi des jeunes dans les régions d'Europe" qui devrait notamment permettre d'identifier les solutions adoptées au niveau régional. Par ailleurs,

les Régions Istra (HR) et Caras-Severin (RO) ont été chargées de mener les travaux sur le thème "Culture et emploi".

Pour contribuer à l'intégration européenne des régions des PECO, la Commission poursuivra l'organisation d'une série de séminaires, à l'instar de celui qui s'est tenu à Miskolc (H) en avril dernier. Objectif : favoriser la création de partenariats en matière d'éducation et de formation ainsi que l'émergence de réseaux, en particulier dans le domaine de la coopération Est-Ouest. La Commission participera aussi à la conférence "Europe de l'Est : stratégie

pour la protection de la diversité culturelle", organisée les 12-13 novembre 1998 à Vienne (A) par la Fondation Europe des Cultures 2002.

Autres décisions prises : participation à l'audition du Comité des Régions sur la mise en place d'une politique culturelle européenne (26 juin) pour soutenir la position de l'ARE en la matière et préparation d'une conférence des ministres régionaux de la culture en 1999.

Contact ARE : Franz Josef Stummann ou Doris Materne

350 ans du Traité de Westphalie

1998 marque le 350e anniversaire du Traité de Westphalie qui a mis terme à la guerre de trente ans (1618-1648). Il a imposé un nouvel ordre européen, marquant le passage aux temps modernes et instaurant les prémices de la construction européenne. De nouvelles notions sont apparues, telles que le recours à la diplomatie et à la négociation.

La Paix de Westphalie repose sur trois fondements : la liberté du culte (reconnaissance du protestantisme aux côtés du catholicisme), la politique de pactes (possibilité de créer des alliances entre les États) et l'instauration d'un ordre pacifique en Europe.

Cette définition de nouvelles règles communautaires et l'esquisse de droit international sont toujours d'actualité pour le continent européen. Aujourd'hui plus que jamais, l'Europe repose sur ces bases.

L'ARE s'associe à cette célébration de la démocratie, notamment à travers la réunion de sa Commission I à Münster (D) début juin.

> Nouvelles aides aux pays candidats

Fin mars 98, la Commission européenne a approuvé les propositions de règlement concernant les aides dans le cadre de la pré-adhésion pour les dix pays candidats à l'intégration de l'Union. Leur montant total est de 10,92 milliards d'Écus pour la période 2000-2006.

Aide de pré-adhésion agricole

L'objectif de cette mesure qui interviendra en complément d'une contribution de l'État concerné est d'aider les pays candidats à moderniser leur secteur agricole et à intégrer l'acquis communautaire en matière de politique agricole commune, tel qu'il sera à la date d'adhésion. Son montant est de 520 millions d'Écus par an pour les dix pays (3,64 milliards sur sept ans).

Pour bénéficier de cette aide, chaque pays doit présenter à la Commission un plan pluriannuel de développement rural, au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de ce règlement. Celui-ci définira les actions visant à améliorer l'efficacité du marché, les normes de qualité et les normes sanitaires ainsi que les mesures de protection de l'environnement et de création d'emplois dans les zones rurales.

La contribution de l'Union sera financée par le FEOGA-Garantie et ne pourra dépasser 75 % des dépenses publiques réalisées. Par ailleurs, l'enveloppe globale d'aide pour chaque pays sera fixée sur la base de critères tels que la population agricole, la superficie agricole, le Produit intérieur brut (PIB) par habitant, la situation territoriale spécifique...

Instrument structurel de pré-adhésion

Une aide spécifique - ISPA - sera allouée aux projets d'amélioration des infrastructures de transports et à l'intégration

de l'acquis communautaire en matière d'environnement (7,28 milliards d'Écus entre 2000-2006). Celle-ci interviendra sur des projets d'un investissement minimal de 5 millions d'Écus et ne pourra dépasser 85 % des dépenses publiques réalisées. La répartition des fonds disponibles (1,04 milliard d'Écus par an) entre les dix pays candidats se fera sur base de trois critères : la population, le PIB par habitant et la superficie du pays.

Rôle clef du programme Phare

Ces deux instruments interviendront en complément des financements du programme Phare. Son montant global s'élève à 10,5 milliards pour la période 2000-2006, soit 1,5 milliard d'Écus par an pour les dix pays. Ce programme réorienté par le Conseil européen de Luxembourg (déc. 97) poursuivra deux objectifs prioritaires : le renforcement du potentiel administratif et judiciaire (environ 30 % du montant global), et les investissements liés à l'application de l'acquis communautaire (environ 70 %).

La Commission a également approuvé un projet de règlement concernant la coordination de ces trois instruments d'aides de pré-adhésion afin d'éviter tout double emploi avec les interventions d'autres institutions européennes et internationales (BEI, BERD, FMI...).

Les instruments d'aides de pré-adhésion seront mis en œuvre dans le cadre des partenariats pour l'adhésion signés fin mars 98 avec chaque pays candidat. Ceux-ci définissent les priorités pour chaque pays et les objectifs à poursuivre à court et moyen termes ainsi que les conditions de l'assistance de l'Union.

Contact ARE : Barbara Thauront et Brigitte Fiorucci



internet

<http://ue.eu.int>

Site du Conseil européen, il vous permet d'obtenir les informations les plus récentes concernant les décisions du Conseil ainsi que le calendrier des travaux de la Présidence.

http://europa.eu.int/comm/dg1a/enlarge/access_partnership/index.htm

Vous trouverez sur ce site du serveur Europa de la Commission européenne les documents relatifs à l'établissement de partenariats pour l'adhésion entre l'Union et les dix pays candidats : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie.

<http://europa.eu.int/en/comm/dg1a/phare.html>

Ce site du serveur Europa vous fournira toutes les informations sur le programme Phare : principes, objectifs, secteurs prioritaires, organisation et management. Des développements spécifiques sont consacrés aux trois types de programmes : coopération transfrontalière, coopération multilatérale et programmes horizontaux, avec la présentation d'actions éligibles, des critères de sélection, des dossiers de candidature et des grilles d'évaluation.

http://www.inforegio.org/future/regul_fr.htm

Contactez ce site de la DG XVI (Politique régionale et Cohésion) de la Commission, pour obtenir plus d'information sur les propositions de règlements des Fonds structurels (2000-2006).

> Ecos-Ouverture : appel à proposition pour 1998-2000

La Commission européenne (DG 1A) a lancé fin avril 98 l'appel à proposition pour le programme Ecos-Ouverture (1998-2000). Les projets éligibles devront être axés autour de quatre thèmes :

- **Méthodes et outils de travail des collectivités territoriales** (élaboration des stratégies de développement du territoire régional, notamment dans la perspective de l'élargissement, amélioration des services urbains ou ruraux grâce à l'utilisation des technologies de la société de l'information...),

- **Modernisation et développement des petites et moyennes entreprises** (mise en place des services de soutien, femmes-entrepreneurs...),

- **Sauvegarde et mise en valeur de l'environnement** (gestion des espaces naturels, contrôle des pollutions, gestion des déchets et des eaux usées, économies d'énergie...),

- **Valorisation économique du patrimoine urbain ou rural** en vue de créer ou de maintenir des emplois durables.

Le montant global du programme pour cette période s'élève à 45 millions d'Écus (30 millions du FEDER et 15 millions du Phare).

La date de remise des projets est fixée au **15 novembre 1998**. Afin d'aider les porteurs de projets, la DG 1A a mis en place une convention de partenariat qui vise une meilleure diffusion de

l'information, des rencontres avec les fonctionnaires de la Commission et les bureaux d'aide technique permettant de vérifier la validité des projets ainsi que la recherche de partenaires.

Contacts :

- pour les régions de l'UE Adhésions et Associés
Tél : +33 1 41 86 41 86
Fax : +33 1 46 04 57 61
E-mail : adhesfr@calva.net

- pour les régions d'Europe Centrale et Orientale
Ecos-Ouverture
Tél : +36 1 374 33 63
Fax : +36 1 374 33 64
E-mail : 100324.3317@compuserve.com

> La réforme des Fonds structurels est lancée

Le 18 mars 1998, la Commission européenne a présenté les propositions de règlements pour les Fonds structurels entre 2000-2006 qui précisent les orientations fixées dans "Agenda 2000". Ces propositions ont été transmises au Conseil de l'UE et au Parlement européen pour adoption début 1999.

La Commission prévoit de consolider l'effort budgétaire en faveur de la politique structurelle à hauteur de 218,4 milliards d'Écus (prix 1999).

Concentration des aides

Les sept objectifs actuels passeront à trois en l'an 2000.

L'objectif 1, qui concerne les régions les moins développées (PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire), intègre aussi les régions peu peuplées et ultrapériphériques ; il bénéficiera de deux-tiers de l'enveloppe globale des Fonds structurels et sera limité à environ 20 % de la population de l'Union.

L'objectif 2 - soutien aux régions en reconversion économique et sociale (zones industrielles et rurales) - est élargi aux zones urbaines en difficulté et zones dépendantes de la pêche (environ 18 % de la population concernée dont 10 % dans les zones industrielles). Parmi les critères d'éligibilité figurent, notamment : taux de chômage supérieur à la moyenne européenne, faible densité de population, niveau élevé de pauvreté... Les zones d'éligibilité seront proposées par les États membres sur la base des plafonds de population couverte par les aides, établis pour chaque État par la Commission.

L'objectif 3, qui doit soutenir l'adaptation et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi sur l'ensemble du territoire communautaire, sert de cadre de référence pour l'action en faveur des ressources humaines de l'Union.

Soutien transitoire et renforcement de l'efficacité

La réforme prévoit un système d'aide transitoire pour les régions actuellement éligibles aux Objectifs 1 et 2 et qui ne le seraient pas en l'an 2000 (6 ans, en général, pour l'Objectif 1, 4 ans pour l'Objectif 2).

10 % du budget total des Fonds structurels seront mis en réserve jusqu'en 2003, puis alloués aux programmes les plus performants.

L'intervention des Fonds se répartira ainsi :

- Objectif 1 : FEDER, FSE, FEOGA-O, IFOP (futur Fonds structurel),
- Objectif 2 : FEDER, FSE, FEOGA-G (qui n'est pas un Fonds structurel), IFOP,
- Objectif 3 : FSE.

Mise en œuvre simplifiée et décentralisée

La programmation démarrera le 1 janvier 2000. Une évaluation est prévue à mi-parcours, avec, le cas échéant, l'attribution de la prime de performance. Pour les Objectifs 1 et 2, la Commission recommande la mise en œuvre d'un seul programme ou d'un document unique de programmation (DOCUP) par région éligible ; pour l'Objectif 3, un DOCUP par État membre. Le déroulement de la

procédure sera également simplifiée pour garantir un meilleur partage des responsabilités entre les autorités nationales, régionales, locales et la Commission.

Plusieurs États membres, dont des régions ne seraient plus éligibles aux nouveaux Objectifs 1 et 2, sont intervenus auprès de la Commission pour demander des mesures de transition efficaces. Au Royaume Uni, par exemple, si les nouveaux critères sont appliqués strictement, 80 % de la population couverte actuellement par les aides aux zones industrielles et rurales risquent de devenir inéligibles au titre du nouvel Objectif 2.

Flexibilité dans la délimitation des zones éligibles

M. Jacques Santer, Président de la Commission européenne, a assuré les États membres qu'un "filet de sécurité" sera prévu afin d'éviter qu'un trop grand nombre de régions d'un seul État membre ne deviennent inéligibles au nouvel Objectif 2 : la réduction ne devrait dépasser 30 % dans aucun État membre. En outre, davantage de flexibilité serait admise pour la délimitation des zones éligibles et les régions devenues inéligibles bénéficieraient de périodes de transition : six ans pour l'Objectif 1 et quatre ans pour l'Objectif 2.

Pour plus d'informations : site Internet http://www.inforegio.org/future/regul_fr.htm ou Fax +32 2 230 49 15.

Contact ARE : Barbara Thauront et Brigitte Fiorucci

Fonds structurels européens aujourd'hui Rappel

Actuellement, il existe trois Fonds structurels :

- Fonds européen de développement régional (FEDER), dont les interventions, limitées aux régions défavorisées, concernent principalement les investissements productifs, les infrastructures et le développement des PME ;
- Fonds social européen (FSE), dont l'action est centrée sur la formation professionnelle et les aides à l'embauche ;
- Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA-Orientation), qui soutient l'adaptation des structures agricoles et les actions de développement rural ; auxquels s'ajoute Instrument financier d'orientation de la Pêche (IFOP).

Ils visent les objectifs suivants :

- **Objectif 1** : restructuration des régions les moins développées,

- **Objectif 2** : reconversion économique des zones industrielles en déclin,
- **Objectif 3** : lutte contre le chômage de longue durée, intégration professionnelle des jeunes et des personnes menacées d'exclusion du marché du travail,
- **Objectif 4** : adaptation des travailleurs aux mutations de l'industrie et des systèmes de production,
- **Objectif 5a** : adaptation des structures agricoles et de la pêche,
- **Objectif 5b** : diversification économique des zones rurales vulnérables,
- **Objectif 6** : ajustement structurel des régions du nord de l'Europe à très faible densité de population.

La dotation pour la période 1994-1999 s'élevait à 163 milliards d'Écus. Par rapport à la période précédente, elle a plus que doublé (64 milliards d'Écus entre 1989-1993). Ainsi au budget de 1997, les crédits des Fonds structurels

s'élevaient à 28,620 milliards d'Écus, soit 34,75 % du budget total de l'Union européenne (82,365 milliards d'Écus). Après la politique agricole commune (40,805 milliards d'Écus, soit 49,5 % du budget total), c'était donc le second poste budgétaire de l'UE.

La progression des moyens financiers des Fonds structurels traduit une forte volonté politique de cohésion. L'enjeu d'aujourd'hui est de savoir si l'UE est capable, au-delà de 1999, de poursuivre un tel effort alors que les besoins croissent et se diversifient et que s'ouvrent les perspectives de son élargissement à l'Est ? Il en résulte la nécessité d'une réforme en profondeur du cadre financier global de l'UE. Ses orientations ont été présentées par la Commission dans "Agenda 2000" (juillet 1997) ; le projet de réforme des Fonds structurels en faisait partie.



Élargissement et décentralisation

“Le 31 mars dernier ont commencé les négociations pour l’adhésion de la République de Hongrie à l’Union européenne. C’est un événement d’importance historique pour notre pays qui a changé de régime politique il y a seulement huit ans et qui se trouve aujourd’hui, avec la signature du Partenariat d’adhésion, devant le plus grand défi de son histoire à l’âge moderne. Les experts du Gouvernement central et des départements se préparent aux négociations sectorielles depuis plusieurs années. L’Agenda 2000 qualifie notre pays parmi les mieux préparés des démocraties de l’Europe de l’Est. Cette constatation ne nous rend pas pour

autant prétentieux car nous savons qu’il y a encore beaucoup à faire.

Pour moi, les domaines les plus importants dans les négociations d’adhésion devraient être le régionalisme et la décentralisation. La loi hongroise sur la décentralisation, en vigueur actuellement, a reconnu des principes de base de l’autonomie locale et a accordé aux comitats (régions), qui constituent le niveau de décision immédiatement en-dessous du Gouvernement central, de faibles compétences. Dans ce contexte, les Présidents des comitats hongrois ont accueilli avec grande satisfaction la Charte européenne d’autonomie régionale du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l’Europe, soutenue par son Assemblée parlementaire.

Notre souhait fondamental est de voir cette Charte adoptée le plus largement et qu’elle devienne une Convention. Nous sommes convaincus que ce fait contribuera

à accélérer, non seulement en Hongrie mais aussi dans d’autres pays de l’Europe de l’Est, la décentralisation et le développement d’une Europe des Régions.

Au début de cet article, j’ai évoqué la future adhésion de notre pays à l’Union et vous pouvez me demander quel rapport y a-t-il entre cette adhésion et l’adoption de la Charte d’autonomie régionale. Avant tout, nous espérons pouvoir devenir, à l’orée du troisième millénaire, membre d’une Union européenne où le régionalisme sera fortement développé. C’est pourquoi je voudrais saisir cette occasion pour lancer l’initiative d’un mouvement des Régions d’Europe en faveur de l’adoption rapide de cette Charte et de son intégration dans les législations des États membres.”

Contact :
Csaba Kurucsay, Vice-Président (Baranya)
Tél : +36 72 211 165
Fax : +36 72 211 172

Emploi-Régions

> Vers la création d’une base de données

Quatre régions qui ont connu une restructuration sévère de leur activité économique - Tampere (FIN), Haute-Normandie (F), Knowsley et Merseyside (GB) - ont participé au projet “Politiques d’emploi dans les régions européennes” (EPERE), dans le cadre du programme Pacte. Ce projet avait pour but de recenser les actions régionales novatrices en faveur de l’emploi et de rechercher les solutions pour accroître la capacité des régions à mettre en place des stratégies adaptées.

Cet échange d’informations, d’idées et d’expériences a donné lieu à la publication d’un rapport qui présente les

problèmes d’emploi rencontrés dans les régions concernées et les solutions mises en œuvre, puis ébauche les résultats du projet pour toute l’Europe.

Le développement ultérieur de cette coopération interrégionale a conduit à la mise en place d’un site interactif sur Internet - <http://www.reg.fi/epere/> - qui autorise, d’une part, l’accès aux résultats du projet et, d’autre part, les échanges d’expériences régionales en matière de politiques d’emploi qui pourraient conduire à terme à la constitution d’une véritable base de donnée électronique dans ce domaine.

Contact : <http://www.reg.fi/epere/>

Delta du Danube

> Nécessité de coopération accrue

En février 98, à Ismail en Ukraine, s’est tenu à l’initiative de la Région Odessa et du Conseil de l’Europe un colloque sur le développement de la coopération transfrontalière entre les autorités régionales et locales des Républiques de Moldavie, de Roumanie et d’Ukraine.

Les diverses délégations présentes ont reconnu que la mise en place de la coopération entre les régions du Bas Danube, dans les domaines du développement économique, d’affaires sociales, d’éducation, de culture, de sports, du tourisme et de l’environnement, était une nécessité, notamment dans le cadre du processus de l’intégration européenne.

Aussi, dans la déclaration finale de cette rencontre, ont-elles demandé à leurs gouvernements respectifs :

- d’initier les actions visant la mise en œuvre du Protocole trilatéral de coopération signé par les trois pays,
- de renforcer les droits des minorités ethniques des régions transfrontalières conformément aux lois nationales et européennes,
- d’améliorer les infrastructures, d’établir les politiques communes pour faciliter la circulation des populations et d’encourager la création des zones franches.

Par ailleurs, une requête d’assistance dans la promotion de ce type de coopération entre les régions de ces trois pays a été adressée au Conseil de l’Europe.

Contact :
Alexandre Danilov (Odessa)
Tél : +38 0482 280 310
Fax : + 38 0482 251 577
E-mail : ens@odsadm.odessa.ua

Méditerranée

> Mobilisation contre le feu

Les Régions Sicilia (Ville de Catania), Gelderland (Ville d’Apeldoorn), Catalunya (Ville de Manresa), Ionio Nisoi (Ville de Poros) ont constitué un réseau d’échange d’expériences sur le thème des feux de forêts. Son objectif : accroître la sécurité des habitants, réduire les dommages économiques et lutter contre la destruction de l’environnement.

Les participants du réseau ont échangé des informations sur les structures organisationnelles respectives ainsi que sur les moyens de communication disponibles dont ils ont évalué l’efficacité. Des nouvelles techniques de coordination et de communication ont été enseignées

aux partenaires méditerranéens, qui ont également bénéficié d’une démonstration de l’utilisation d’un instrument de mesure d’inflammabilité, des moyens aériens de lutte et de surveillance des feux de forêt, ainsi que des méthodes d’évaluation du facteur risque. Actuellement, les moyens techniques et humains permettent, en moyenne, d’enrayer un feu de forêt en l’espace de dix minutes.

Un exemple de coopération technique concrète où des collectivités ont validé ensemble des solutions communes pertinentes.

Contact ARE : Brigitte Fiorucci

> Bilan de la coopération interrégionale entre les régions membres de l'ARE

La Région Alsace (F) chargée de la mission "coopération interrégionale" auprès de l'ARE vient de publier les résultats de l'enquête menée en 1997 auprès des régions membres actifs dans ce domaine. Celle-ci a permis de faire un état des lieux de cette coopération, de mieux cerner les difficultés rencontrées et de recueillir les avis des membres sur leurs besoins.

Après analyse des résultats, il ressort que, dans la coopération existante, l'accent est mis sur quatre domaines :

- coopération avec les régions d'Europe Centrale et Orientale (Phare, Tacis Twinning City, Ecos-Ouverture) ;
- éducation et formation (Leonardo, Socrate) ;
- échange d'expériences (Pacte) ;
- coopération transfrontalière (Interreg).

Agriculture, culture, affaires sociales, énergie, environnement, économie, échanges d'expériences figurent parmi les domaines d'intérêt prioritaire pour le développement de cette coopération.

Une forte volonté de la coopération des régions de l'Europe Centrale et Orientale s'exprime malgré les difficultés rencontrées dans la mise en place des projets. En ce qui concerne les programmes de l'UE, sont, notamment, mis en exergue : complexité des procédures, retard dans l'allocation des fonds, délais de soumission trop courts, manque de transparence ou d'informations sur les mécanismes de financement, lenteur des décisions...

Les régions soulignent aussi le manque de

soutien, notamment financier, de la part de leur État et les difficultés dans la recherche des partenaires. Parmi d'autres freins sont également cités : la diversité des structures administratives, juridiques, fiscales, complexité et lenteurs des démarches administratives et des formalités douanières, problèmes linguistiques et financiers, en général.

Pour améliorer cet état de fait, les membres suggèrent une définition plus précise des compétences des institutions gérant la coopération interrégionale, moins de formalités et davantage d'échanges d'expériences. Une grande importance est accordée à l'amélioration de l'accès à l'information sur les possibilités de coopération et sur les programmes de l'UE, à la clarification des procédures d'instruction des dossiers et à l'accélération des processus des décisions.

Quant à l'ARE, les membres souhaitent qu'elle soit une plate-forme de diffusion d'information dans ce domaine et qu'elle fournisse une assistance dans le montage des projets et dans la recherche de partenaires. Un projet allant dans ce sens et qui prévoit la mise en place d'une phase d'expérimentation portant sur la coopération Est-Ouest à réaliser au sein de la Commission II vient d'être soumis au Bureau politique de l'ARE.

Contact :
Jean-Paul Heider ou Birte Wassenberg (Alsace)
Tél : +33 3 88 15 69 22
Fax : +33 3 88 15 68 15

Safety across Europe

Le Groupe de travail "Safety across Europe" de la Commission IV a décidé de concentrer ses activités sur les projets présentés ci-après. Les régions membres qui sont intéressées à participer à leur développement sont invitées à contacter rapidement le coordonnateur du projet concerné. Certains projets feront l'objet d'une demande de financements communautaires (date limite : 15/9/98).

1) Programme d'échange de fonctionnaires "Prévention des accidents, promotion de la santé, médiation des conflits..."

Contact :
Paul Phillips (Hertfordshire)
Tél : +44 1992 55 56 11
Fax : +44 1992 55 56 14

2) Statistiques accidents et profils de santé

Contacts :
Rustan Ekeroth (Skaraborg)
Tél : +46 501 623 71
Fax : + 46 501 623 50
Arvid Wangberg (Østfold)
Tél : +46 69 117 000
Fax : +46 69 117 061
E-mail : arw@adm.ostfold.f-kommune.no

3) Prévention des accidents chez les enfants

Contact :
Bo Simonsson (Västmanland)
Tél : +46 21 174 538
Fax : +46 21 174 509
E-mail : bo.simonsson@tvastmanland.se

4) Médiation des conflits et violence au foyer

Contact :
Arvid Wangberg (cf. 2)

5) Assistance aux personnes âgées et prévention des accidents...

Contact :
Jef Mostinckx (Vlaanderen)
Tél : +32 2 507 33 24
Fax : +32 2 507 34 19
E-mail : jozef.mostinckx@vlaanderen.be

6) Suicide

Contact :
Jörgen Eriksson (Västerbotten)
Tél : +46 90 785 71 72
Fax : +46 90 713 65 70

carnet

Résultats des élections régionales

Autriche

Mme Liese Prokop, Présidente de la Commission VI de l'ARE a été réélue Vice-Ministre-Présidente (Landeshauptmann-Stellvertreter) de Niederösterreich, en mars 98.

France

Les Français ont élu en mars 98, pour un mandat de six ans, leurs nouveaux conseillers régionaux. Ceux-ci ont, à leur tour, élu les Présidents des 26 régions.

Présidents réélus

Alsace : Adrien Zeller
Auvergne : Valéry Giscard d'Estaing
Basse-Normandie : René Garrec
Corse : Jean Baggioni (Conseil exécutif)
Guadeloupe : Lucette Michaux-Chevry
Guyane : Antoine Karam
Languedoc-Roussillon : Jacques Blanc
Limousin : Robert Savy
Lorraine : Gérard Longuet
Picardie : Charles Baur

Poitou-Charentes : Jean-Pierre Raffarin
Rhône-Alpes : Charles Millon

Présidents élus pour un premier mandat

Aquitaine : Alain Rousset
Bretagne : Josselin de Rohan
Bourgogne : Jean-Pierre Soisson
Centre : Michel Sapin
Champagne-Ardenne : Jean-Claude Etienne
Corse : José Rossi (Assemblée)
Franche-Comté : Jean-François Humbert
Haute-Normandie : Alain Le Vern
Ile-de-France : Jean-Paul Huchon
Martinique : Alfred Marie-Jeanne
Midi-Pyrénées : Martin Malvy
Nord-Pas-de-Calais : Michel Delebarre
Pays de la Loire : François Fillon
Provence-Alpes-Côte d'Azur : Michel Vauzelle
La Réunion : Paul Vergès

Suisse

M. Claude Ruey, Président de la Commission I de l'ARE, a été réélu en mars Conseiller d'État du Canton de Vaud.



> Oberösterreich accueille l'Assemblée générale 98

A l'invitation de Landeshauptmann Dr. Joseph Pühringer, la région Oberösterreich (Autriche) accueillera, les 3 et 4 décembre 98, l'Assemblée générale de l'ARE. Cette assemblée élira, notamment, le Président et le Bureau de l'ARE pour les deux prochaines années. Outre le traitement des questions institutionnelles et statutaires, il est proposé à l'ensemble des régions membres réunies en Sommet de centrer les débats autour d'un thème d'importance : "Les Défis pour l'Europe du XXI^e siècle". Deux ateliers ou tables rondes plus ciblés sur les problématiques de l'élargissement et de l'emploi - qui font actuellement l'objet de travaux des Commissions de l'ARE - pourraient ainsi permettre de préparer et de nourrir les échanges, en séance plénière, avec nos principaux interlocuteurs et partenaires institutionnels. En effet, l'objectif souhaité est de faire de ce Sommet non seulement un point de convergences d'idées et de projets développés au cours de l'année par les régions membres, mais aussi un forum d'échanges et de débats avec les décideurs de l'Union et des pays candidats à l'intégration européenne.

La Région Oberösterreich a également proposé de décerner, au cours de cette Assemblée générale, un "Prix Emploi" à une région ayant mis en œuvre une politique exemplaire en faveur de la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage, des jeunes notamment. Les modalités de sélection et d'attribution de ce Prix sont actuellement à l'étude.

L'Assemblée générale se tiendra à Linz, capitale d'Oberösterreich (plus de 250 000 habitants), au Design Center Linz. La ville est située non loin des frontières avec la République Tchèque et l'Allemagne, dans la vallée du Danube. Elle doit, d'ailleurs, à ce fleuve une bonne part de son essor économique. Linz est aujourd'hui une métropole industrielle - qui a su, toutefois, garder son charme d'antan -, reliée aux principaux réseaux aériens et ferroviaires européens et interrégionaux.

Réservez donc d'ores et déjà ces dates sur vos agendas !

Le programme définitif de l'Assemblée générale vient d'être discuté et adopté par le Bureau politique de l'ARE réuni à Strasbourg, les 11-12 juin dernier ; il vous sera communiqué prochainement.

Contact :
Erich Haager (Oberösterreich)
Tél : + 43 732 7720 1189
Fax : + 43 732 7720 1668
E-mail: erich.haager@ooe.gv.at
Contact ARE :
Eric Milesi et Barbara Thauront

Un "Que sais-je ?" sur le CdR

La collection encyclopédique française "Que sais-je ?" (Editions Presses Universitaires de France), très prisée du public, s'est enrichie en mars 1998 d'un livret sur le Comité des Régions (CdR), rédigé par Pierre-Alexis Féral, conseiller juridique et Président du Comité du personnel de cette institution européenne.

Cet ouvrage d'une centaine de pages consacre l'importance croissante du rôle des collectivités territoriales dans le processus de construction européenne et la reconnaissance politique du niveau régional par les instances européennes. Il confirme aussi la contribution décisive qu'ont apportée les associations représentatives de ces collectivités - l'Assemblée

des Régions d'Europe et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) - à la création du Comité des Régions. Celles-ci apparaissent aujourd'hui comme les partenaires privilégiés du CdR dans l'accomplissement de son rôle de garant du principe de subsidiarité.

Cette publication contribuera, sans aucun doute, à mieux faire connaître et comprendre à un large public la place des collectivités territoriales dans la construction européenne et l'évolution du fait régional dans l'Union européenne de demain.

Réf. : "Que sais-je ?" N°3369/1998 (PUF/Paris)

Contact ARE : Francine Huhardeaux



agenda

JUILLET

Mercredi 1
Début de de la Présidence autrichienne de l'Union européenne

Mercredi 1 et jeudi 2
Parlement européen, Session plénière, Bruxelles (B)

Jeudi 2 et vendredi 3
Commission européenne/DG XVI, Séminaire SDEC - Gestion de l'eau, Thessalonique (GR)

Jeudi 2 à samedi 4
Forum économique Est-Ouest, Bucarest (RO)

Lundi 13 à vendredi 17
Parlement européen, Session plénière, Strasbourg (F)

Mercredi 15 et jeudi 16
Comité des Régions, Bureau et Assemblée plénière, Bruxelles (B)

Lundi 27 à vendredi 31
ARE, Université d'été, Erfurt-Weimar (D)

Lundi 27 à vendredi 31
ARE, Programme Centurio, Séminaire d'introduction et de sélection, Erfurt-Weimar (D)

SEPTEMBRE

Lundi 14 à vendredi 18
Parlement européen, Session plénière, Strasbourg (F)

Mercredi 16 et jeudi 17
Comité des Régions, Bureau et Assemblée plénière, Bruxelles (B)

Jeudi 17 et vendredi 18
Commission européenne/DG XVI, Séminaire SDEC - La connaissance comme facteur de développement, Manchester (GB)

Vendredi 18
ARE, Présidence, Bremen (D)

Lundi 21 à vendredi 25
Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, Strasbourg (F)

Jeudi 24 et vendredi 25
ARE, Séminaire sur le régionalisme dans les pays d'Europe centrale et orientale, Réunion Commission I, Iasi (RO)

Contact ARE :
Francine Huhardeaux



ARE en direct - on line - direkt - Été 1998
Lettre d'information de l'Assemblée des Régions d'Europe

Directeur de la publication :
Wolfgang Maier
Conseil éditorial :
Maria De Smet, Hans De Belder
Rédacteur en chef :
Barbara Thauront

Comité de rédaction : Stéphanie Evans, Brigitte Fiorucci, Francine Huhardeaux, Doris Materne, Eric Milesi, Laura de Rose, Franz-Josef Stummann
Secrétariat de rédaction :
Barbara Thauront, Francine Huhardeaux
Traduction : Sally Hurley (GB) et Claudia Meschede (D)

Conception et mise en page :
Agence Contexte - Strasbourg (F)

Impression : OTT - Strasbourg (F)
Tirage en trois langues : 6000 ex.

Le Comité de rédaction remercie de leur aimable collaboration à ce numéro les régions Baranya et Vlaanderen.

Reproduction autorisée avec mention de la source.

Juin 1998